



Affiché le

04 AVR. 2025

ARRETE MUNICIPAL n°30/2025

**Autorisation d'occupation du domaine public le long du terrain de football du lundi 7
avril au vendredi 27 juin 2025
1 Rue du Jaunais**

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

VU Le code de la Route,

VU L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant la demande d'occupation du domaine public lors **des travaux de requalification du terrain naturel de football en terrain synthétique au stade Pierre Brosseau du 7 avril au 27 juin 2025 inclus,**

A R R E T E

Article 1 : Le domaine public situé le long du terrain de football au 1 Rue du Jaunais sera occupé par les entreprises retenues dans le cadre de l'appel d'offre portant sur des travaux de requalification d'un terrain naturel de football en terrain synthétique au stade Pierre Brosseau, **du lundi 7 avril 2025 au vendredi 27 juin 2025 inclus.**

Cette délimitation est identifiée sur le plan annexé à cet arrêté.

Article 2 : Les panneaux seront fournis et mis en place par le groupement dont TERIDEAL SPARFEL BRETAGNE est mandataire.

Article 3 : La signalisation du chantier sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8^{ème} Partie, signalisation temporaire).

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale et au demandeur.

Le 4 avril 2025



Le Maire,

Sylvain SCHERER

ANNEXE

